

# ASSEMBLÉE NATIONALE

27 octobre 2015

---

DROIT HUMAIN À L'EAU POTABLE - (N° 2715)

Adopté

## AMENDEMENT

N° CD6

présenté par  
M. Lesage, rapporteur

-----

### ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 10, supprimer les mots :

« , dans le cadre de leurs compétences, ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Suppression d'une mention inutile.